Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260915-D_15SEPT26_1-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 10 septembre 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, MONNIER Gaël, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, LE BRETON Emeline, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, GUILLOCHON Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BEAUDOUX Gaëtan, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
C. Courant donnant pouvoir à M.C Trégaro

ABSENT: A. Evraert

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Membres absents : 2
Procurations : 1
Votants : 22
Mme Aurélie Joubel a été élue secrétaire de séance

Projet agrivoltaïque sis à Bréhélan

Mme le Maire propose d'examiner ce point à huis clos dans la mesure où il s'agit d'une initiative privée et qu'il ne s'agit que d'une présentation qui ne fera pas l'objet d'un vote ce jour mais lors d'un prochain conseil.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide :**

- **D'examiner le projet agrivoltaïque sis à Bréhélan à huis clos étant entendu qu'il ne s'agit, ce jour, que d'une présentation et que le positionnement définitif de la commune n'interviendra que lors d'une prochaine séance. Il est précisé que le positionnement du conseil municipal sera indispensable puisque la mise en œuvre de ce projet supposerait une adaptation du Plan Local d'Urbanisme.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 15 septembre 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

MAIRIE DE SERENT ★ 56460 (MORBIHAN)